

**Procès verbal du Conseil municipal  
du 05 juin 2026**

(Mairie de Notre-Dame des Millières à 18h)

**Le cinq juin deux mille vingt-six**, le Conseil municipal convoqué légalement, s'est réuni à la Mairie de Notre-Dame des Millières, sous la présidence de M. André VAIRETTO, maire.

Présents : VAIRETTO André, BIBOLLET Sophie, BRUNIER-COULIN Christine, CIUCCI Elodie, COLLOMBIER Romain, FAURE Elodie, GUIRAND Philippe LAURENT Pascal, LOUCHET Dominique, MORLET Thierry, RAT-PATRON Pierre, REYDET Frédéric, VELAT Joël.

Procuration : *Néant*

Excusés : *Néant*

Absents : ABBATUCCI Christine, BOUVIER Magali.

-----

En vertu de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Secrétaire de séance** : BRUNIER-COULIN Christine

-----

**Délibération n°2026-55 OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

**Vu** le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 mai 2026 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Le Maire, en application de l'article R.133 du code électoral rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Monsieur GUIRAND Philippe, Madame LOUCHET Dominique, Monsieur COLLOMBIER Romain, Madame FAURE Elodie acceptent de constituer le bureau.

Monsieur le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.288 et R.133 du code électoral, le conseil municipal doit élire trois délégués et trois suppléants. Le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal de nationalité française ; les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans

débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Après appel à candidature, la liste des candidats est la suivante pour les délégués :

- LAURENT Pascal
- MORLET Thierry
- BRUNIER-COULIN Christine

Monsieur le Maire procède au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue des élections des sénateurs :

- LAURENT Pascal, qui accepte le mandat
- MORLET Thierry, qui accepte le mandat
- BRUNIER-COULIN Christine, qui accepte le mandat

Après appel à candidature, la liste des candidats est la suivante pour les suppléants :

- GUIRAND Philippe
- BOUVIER Magali
- FAURE Elodie

Monsieur le Maire procède au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Sont proclamés élus en qualité de suppléants du conseil municipal en vue des élections des sénateurs :

- GUIRAND Philippe, qui accepte le mandat
- BOUVIER Magali

- FAURE Elodie, qui accepte le mandat

La séance est levée à 18h20.

Fait à Notre-Dame des Millières, le 08 juin 2026

Le Maire,  
A. VAIRETTO

Le Secrétaire de séance  
BRUNIER-COULIN Christine

Affichage du 09 juin au 08 août 2026







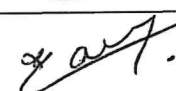
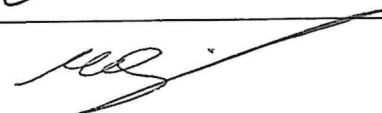
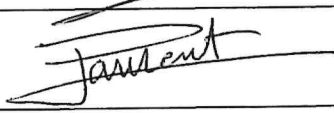
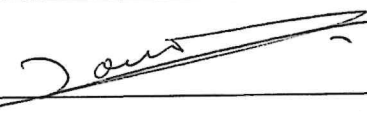

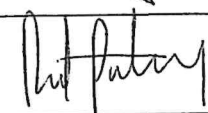
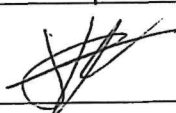
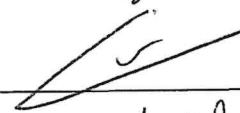
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a surname, likely Christine Brunier-Coulin.

**Mairie de Notre Dame des Millières**

Code Postal : 73460 – Tél : 04.79.38.40.95

**FEUILLE DE PRÉSENCE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU : 05/06/2026 à 18h**

NOM Prénom	Signature
ABBATUCCI Christine	
BIBOLLET Sophie	
BOUVIER Magali	
BRUNIER COULIN Christine	
CIUCCI Elodie	
COLLOMBIER Romain	
FAURE Elodie	
GUIRAND Philippe	
LAURENT Pascal	
LOUCHET Dominique	
MORLET Thierry	
RAT-PATRON Pierre	
REYDET Frédéric	
VAIRETTO André	
VELAT Joël	